

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00163
Numéro SIREN : 825 273 063
Nom ou dénomination : 2FD FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 5108

ORDONNANCE

RENDUE A LA REQUETE DE LA

SAS 2FD FINANCES
64 RUE CASIMIR
BEUGNET
62300 LENS

REFERENCES RCS : ARRAS 825 273 063 2017B163

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Nous, *Dominique GOYEZ* Vice Président du Tribunal de Commerce d'ARRAS, assisté de Monsieur le Greffier de ce Tribunal,

Vu la requête qui nous est adressée en vue de voir prolonger le délai légal de tenue de l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes sociaux du dernier exercice social de la société requérante,

Vu les dispositions du code de commerce,

PROROGEONS le délai prévu pour la réunion de ladite assemblée générale annuelle jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2021.

Taxons les frais et débours de greffe à la somme de 32.22 €

ARRAS,

Le

07.07.21

Le Greffier

J M PARMENTIER



le vice-président

D GOYEZ

2FD FINANCES
Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 64, rue Casimir BEUGNET
62300 LENS
RCS ARRAS 825 273 063

GREFFE DU TRIBUNAL
29 JUIN 2021
DE COMMERCE D'ARRAS

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

2017 B163
31/12/2020

La soussignée :

Madame Fanny DILLOCOURT, agissant en qualité de Présidente de la Société « 2FD FINANCES » :

2FD FINANCES
Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 64, rue Casimir Beugnet
62300 LENS
RCS ARRAS 825 273 063

A l'honneur de vous exposer que ladite société ayant clôturé le **31/12/2020**, les comptes de son dernier exercice social, elle doit, conformément aux articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de Commerce, et à l'ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le **30/06/2021**.

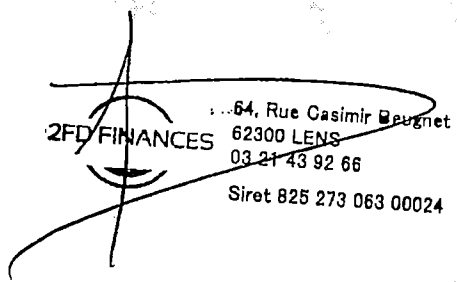
Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

- *Difficultés quant à l'établissement du bilan.*

C'est pourquoi, le soussigné à l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **3 mois** lui permettant d'organiser dans les conditions légales, la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à **LENS**
Le **28/06/2021**

LE PRESIDENT
Madame Fanny DILLOCOURT


64, Rue Casimir Beugnet
2FD FINANCES 62300 LENS
03 21 43 92 66
Siret 825 273 063 00024